



Bureau

Publié le : 20/02/2025

Séance du jeudi 13 février 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00007

Rapport n°7 - Fonds "Développement durable" - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

Fonds "Développement durable" - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	30/01/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 3 730 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2025 et du PPIF 2025-2029</i>	

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 3 730 € à l'association « Hors Saison(s) » au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation d'évènements culturels éco-responsables, les « After sieste », au printemps et à l'automne 2025, en partenariat avec deux communes de Grand Besançon Métropole (GBM).

1. Présentation des évènements « After sieste »

L'association Hors Saison(s) porte un projet culturel de proximité sur le territoire de GBM dont l'objectif est de créer du lien entre culture, alimentation locale et environnement, au travers de rencontres organisées en co-construction avec les communes de GBM. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de mise en valeur du patrimoine local, d'ancrage sur le territoire, une volonté d'ouverture et de solidarité.

En 2024, l'association a lancé son activité avec le concept des « After sieste », des goûters concerts itinérants sur le territoire de GBM. Les deux premières éditions se sont déroulées dans deux communes impliquées dans les projets alimentaires Communaux. En 2025, l'association poursuit son action et propose à deux nouvelles communes de développer deux temps forts en associant producteurs locaux et associations, en organisant deux journées d'ateliers dans les écoles et/ou centres de loisirs et un évènement sous le nom « After sieste » avec un concert, et des ateliers autour de l'environnement. Elle prévoit ainsi :

- une buvette éco-responsable avec des producteurs locaux ou des prestataires proposant une buvette et petite restauration à base de produits locaux,
- une configuration technique minimaliste sans scène avec des groupes jouant à même le sol et un système de sonorisation et lumière allégé,
- le tri des déchets sur le site et une communication avec le SYBERT,
- le réemploi des banderoles pour les ateliers de création récupérées par le SYBERT,
- une mise en avant d'associations environnementales sur les évènements dans les villages,
- un point d'eau potable pour éviter l'eau en bouteille et inciter ainsi le public à remplir ses gourdes,
- un nombre d'impressions papier limité pour la communication.

Les sites où sont organisés les évènements sont adaptés pour accueillir les personnes en situation de handicap. Le premier évènement se déroulera au printemps sur la commune de Geneuille. Pour le second à l'automne, la commune n'est pas encore connue.

2. Budget de la manifestation

CHARGES (TTC)		PRODUITS	
FRAIS GENERAUX		Autofinancement	8 920 €
Graphisme/relation presse	2 000 €	Subventions demandées aux deux communes (1 000 €/commune)	2 000 €
Impression affiches	300 €	GBM Culture	2 000 €
Coordinatrice de projets prestataire frais déplacement inclus	2 750 €	GBM fonds « Développement durable » (demandé)	3 730 €
Location camion	400 €	Billetterie 5 € sur une base de 400 personnes	2 000 €
Vidéastes/photographe	1 300 €		
Agence prestation paie	100 €		
Restauration équipe (techniciens, animateurs)	600 €		
PRODUCTION ARTISTIQUE			
Cachet groupe	4 000 €		
Accueil artistiques : hébergement	400 €		
Technique (embauche + location matériel)	3 000 €		
Chargé de production	1 600 €		
Taxes SACEM/CNM	900 €		
ATELIERS ENVIRONNEMENT SENSIBILISATION			
Animateur/animateuses ateliers (frais de déplacement inclus)	1 200 €		
Frais de déplacement Hors Saison(s)	100 €		
TOTAL CHARGES	18 650 €	TOTAL PRODUITS	18 650 €

L'association sollicite une aide financière de 3 730 € auprès de GBM.

Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM (Modalités d'application validées par le Conseil de Communauté du 2 mars 2023, délibération n° 006412). Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds : « promotion des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement » et « mobilisation du grand public sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux ».

Il s'inscrit dans les 6 critères de développement durable suivants, parmi les 12 du fonds à respecter :

Critère de développement durable du fonds	Description de projet
Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Utilisation de poubelles « recyclables » et « non recyclables » ainsi que de cendriers installés en différents endroits du site. Le public peut apporter ses propres éco-cup, au lieu d'utiliser ceux de la buvette.
Favoriser les produits réutilisables (vaisselle, banderoles...).	Le SYBERT récupère les banderoles utilisées en amont des manifestations. Récupération de matériel pour la fabrication de décoration.
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles...).	Des associations environnementales sont sollicitées pour animer des temps d'ateliers.
Prendre en compte l'environnement général du site d'accueil de la manifestation et le remettre en état.	Le lieu des manifestations est choisi par l'association et les élus des communes. Le site est rendu propre grâce aux bénévoles. Les déchets sont jetés dans les poubelles des communes.
Favoriser les actions de communication éco-responsables et adaptées aux besoins.	Les supports papiers sont limités à quelques commerces et institutions sur Besançon et dans les communes qui accueillent les événements. La promotion des événements est faite sur des sites dédiés (« agenda sortir » de l'Est Républicain et des réseaux sociaux...).
Mettre en valeur les richesses patrimoniales floristiques, faunistiques, architecturales ou humaines du territoire.	Le but est de valoriser le patrimoine local par le choix du site d'implantation de l'événement et par des animations centrées sur la découverte de plantes comestibles et leur utilisation culinaire.

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est supérieur ou égal à 10 000 euros est de 20 % de l'assiette éligible TTC.

Coût total TTC	Assiette éligible TTC	Taux de financement	Subvention GBM proposée
18 650 €	18 650 €	20 %	3 730 €

Il est proposé d'accorder à l'association Hors Saison(s) une subvention de 3 730 €.

C'est la première fois que l'Association hors Saison(s) sollicite le fonds « Développement Durable ».

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds, si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par l'association.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 730 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « After sieste », en partenariat avec deux communes de GBM au printemps et à l'automne 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

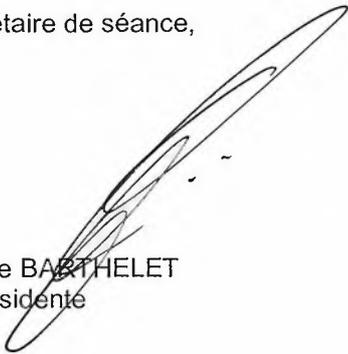
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

